

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

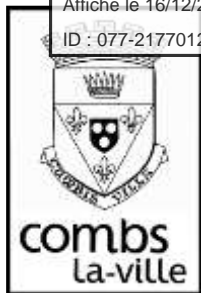
Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le 16/12/2021

ID : 077-217701226-20211213-DEL_13DEC21__9-DE

SLO

Commune de COMBS LA VILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2021

Délibération n° 09

Date de convocation

03.12.2021

Date d'affichage

07.12.2021

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 29

votants : 35

Objet : Avis sur la dérogation au repos dominical en 2022 du personnel des commerces de vente de produits alimentaires implantés sur la commune

L'an deux mil vingt et un, le treize décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. P. SEDARD par M. G. GEOFFROY – Mme M. GOTIN par M. J. SAMINGO – M. JM. GUILBOT par M. E. ALAMAMY – M. C. GHIS par Mme MM. SALLES – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI par M. G. PRILLEUX

Madame Catherine KOZAK a été élue secrétaire de séance.

VU les articles L 3132-3 et L. 3132-26 du Code du travail,

VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 relative à la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « loi Macron »

VU l'avis des commissions Aménagement et Développement Durables et, Administration générale, finances et Ressources Humaines.

CONSIDERANT que dans les commerces de détail pour lesquels le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé pour certains dimanches par décision du maire après avis du Conseil Municipal,

VU la délibération n°2021/421 du 23 novembre 2021 du conseil communautaire de Grand Paris Sud autorisant la commune de Combs-la-Ville à porter de 5 à 12 le nombre de dimanches pour lesquels le repos dominical peut être décalé un autre jour,

VU la restriction de porter à 9 dimanches ces autorisations si les commerces ouvrent au minimum 3 jour fériés par an, ce qui est le cas sur la commune.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'ouverture des commerces de vente de produits alimentaires dans la commune les dimanches 02 janvier, 17 avril, 26 juin, 28 août, 04 septembre, 27 novembre, 04, 11, et 18 décembre 2022.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 13 décembre 2021

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 32

Contre : 3 (M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX)

Abstentions : -